

# Économie circulaire : susciter l'acte de partage



De: Geneviève Montaigu Dans A la Une Mis à jour le 15/08/22 9:32 | Publié le 15/08/22 5:00



«L'économie du partage est un pilier important de l'économie circulaire», a déclaré le ministre Franz Fayot qui met en place des premières mesures. (Photo : fabrizio pizzolante)

Le gouvernement s'emploie à passer d'une économie linéaire à une économie circulaire. L'économie du partage, au fort potentiel, va davantage faire parler d'elle, comme l'annonce Franz Fayot.

Les jouets qui s'entassent un peu partout dans l'appartement, c'est de l'histoire ancienne pour de nombreuses familles qui ont fait le choix de les louer au lieu de les acheter. Cela fait partie des nouveaux modèles d'affaires de l'économie circulaire, chère au ministre Franz Fayot. «L'avenir, c'est le *carsharing*», clamait le ministre François Bausch en 2015. Le modèle n'est pas le meilleur exemple au Luxembourg où il peine à décoller. Une question de culte de la voiture, très ancré dans le pays.

Ce n'est pas forcément le cas pour la perceuse ou la tondeuse à gazon, ou tous types de biens que les habitants d'un quartier peuvent partager. L'économie du partage, ce n'est pas que cela. Les BlaBlaCar et autre Airbnb font partie de ces nouveaux modèles, comme toutes les plateformes en ligne qui existent aujourd'hui et qui permettent d'acheter d'occasion.

## « Assurer un cadre et des règles de marché équitables »

Une étude s'est penchée sur les expériences menées en Europe en matière d'encadrement et de réglementation publics de l'économie du partage, et exprime un besoin de créer la confiance dans ce nouveau modèle économique, «d'assurer un cadre et des règles de marché équitables afin d'en éviter les dérives inhérentes, propres à entretenir une vision mitigée du concept malgré une volonté à vouloir en soutenir le développement».

Le ministre Franz Fayot a fait mener cette étude afin de prendre les premières mesures pour promouvoir et développer l'économie du partage au Luxembourg et de présenter une feuille de route qui retient plusieurs projets pilotes et une liste de recommandations.

## **Neuf mesures et quatre projets pilotes**

Les auteurs de l'étude, en l'absence d'une définition claire et précise de l'économie du partage, retiennent qu'il s'agit d'un modèle économique «qui permet d'organiser le partage et la mise à disposition de biens à court terme entre acteurs, moyennant une transaction qui crée une plus-value économique». Gain de temps, d'argent et un meilleur usage des ressources sont les avantages à retenir. Reste à en faire la promotion.

En tout, neuf mesures et quatre projets pilotes ont été présentés qui visent à sensibiliser, encadrer, accompagner et financer, à la fois les porteurs de projets, les entreprises existantes et les utilisateurs existants et futurs, qui ont été identifiés. Certaines recommandations peuvent être transposées à court terme. Pour les entreprises, par exemple, un module d'accompagnement sur l'économie du partage est intégré dans le programme d'encadrement et de cofinancement Fit 4 Sustainability offert par Luxinnovation avec le soutien du ministère de l'Économie.

Pour sensibiliser les porteurs de projets à l'économie du partage dès la conceptualisation du projet entrepreneurial, un module de formation sera intégré au programme d'accélération Fit 4 Start offert également par Luxinnovation.

## **Garanties**

Pour les communes et tout autre acteur économique intéressé, un appel à projets sera lancé pour créer des espaces de partage d'équipements dans les quartiers, comme un kiosque ou une bibliothèque d'outils.

L'objectif d'un tel projet pilote est de définir un concept et un modèle d'affaires de type partage d'équipement et d'en valider l'approche à des fins de transposition à plus large échelle.

Pour créer de la confiance, la création d'un portail de type guichet unique de l'économie du partage permettrait aux utilisateurs d'effectuer toutes leurs transactions à partir d'un seul et unique compte. Un lieu unique, aussi, où toutes les informations, dont un utilisateur pourrait avoir besoin, seraient facilement accessibles tout en garantissant leur sécurité.

## **« De nouvelles opportunités »**

Les entreprises doivent aussi avoir la garantie que le bien mis à disposition revienne en bon état, quand il revient. «La mise à disposition de données quant à l'intégrité physique du bien, sa disponibilité temporelle et sa position géographique en temps réel devient un impératif si on veut au mieux répondre aux besoins des usagers», indiquent les auteurs de l'étude, confiée à la société +ImpaKT.

«L'économie du partage crée de nouvelles opportunités pour bon nombre d'acteurs et sert de catalyseur à l'innovation», a déclaré Franz Fayot. Une grande campagne de sensibilisation sera lancée sur les bénéfices de l'économie du partage.